



Schweizerische Richtervereinigung für Mediation und Schlichtung
Groupement suisse des Magistrats pour la Médiation et la Conciliation
Gruppo svizzero di Magistrati per la Mediazione e la Conciliazione

RAPPORT D'ACTIVITES
(octobre 2005 – octobre 2006)

pour l'Assemblée Générale du 27.10.2006 à Neuchâtel

Deutsche Übersetzung siehe Anhang

1. Sociétariat :

Les effectifs de notre Association ont passé de 11 membres fondateurs le 8.10.2004 à 28 membres le 21.10.2005 et à 31 membres à ce jour, sans compter les 3 futurs membres associés (et donc à 34 membres, selon ce qu'en décidera notre Assemblée dans un instant : Mme Christine Guy-Ecabert, professeur à NE, M. André Kuhn, professeur à NE et M. Jean Gay, avocat et médiateur VS).

Avec le Prof. Giorgio MALINVERNI, notre section est la première à compter, au sein de Gemme, un membre de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Nous attendons beaucoup de nos collègues zurichois et saint-gallois pour élargir notre association avec des membres ayant conduit des expériences-pilotes (ce qui ressort du rapport sur les pratiques cantonales). **La solidarité confédérale nous invite à les partager entre nous et à abandonner la pratique du repli sur soi.**

2. Activités :

Notre Comité s'est réuni les 7 avril et 11 septembre 2006, après 2 séances préparatoires entre le Président et le Secrétaire général, notamment pour examiner les points suivants :

2.1. CPC / ZPO

Suite aux propositions que nous avons adressées le 1.07.2005 à l'Office fédéral de la justice, avec l'appui de la CSMC/SKWM et de la FSM/SDM, nous avons constaté avec satisfaction que nos efforts pour assurer la place de la médiation dans la législation unifiée avaient partiellement abouti, mais avec un texte sans portée pratique pour la médiation.

Afin que le texte légal soit en harmonie avec l'esprit du Message, qui affirme que "Le règlement amiable (des litiges) a la priorité", des propositions d'amendements ont été soumises pour approbation au Comité (voir les 2 schémas annexés).

Dans sa séance du 11 septembre 2006, le Comité a donné mandat au Secrétaire général pour finaliser ce texte, avec le concours d'autres associations concernées.

Plusieurs réunions de travail avec Me Ute BUGNION, Présidente de la CSMC/SKWM, Me Daniela JOBIN, membre de la direction CCIG/Genève pour les Chambres de commerce et d'industrie de Suisse, et Me Eric FIECHTER, membre de l'ASA, ont permis la rédaction de quelques **propositions d'amendements bien ciblées**, suivies d'un bref commentaire, en français et en allemand. Vous les trouverez dans la 3^{ème} brochure de Gemme-CH, Médiation civile en Suisse, Pratiques cantonales.

Elles seront remises par nos comités respectifs au début de l'année prochaine à la Commission parlementaire saisie du dossier.

2.2. Nos publications

a) Rapports sur les pratiques cantonales

Nous n'avions que 8 rapports cantonaux l'an dernier, ce qui nous a fait différer la publication de notre documentation. Depuis lors nous en avons reçu 8 autres, à force de rappels et supplications par e-mails, lettres et téléphones. Nous avons finalement obtenu les informations pour les cantons Lucerne, Saint-Gall et Berne qui nous paraissaient indispensables l'an passé.

Ainsi, vous trouverez ces rapports dans la brochure qui vous sera distribuée dans un instant et dont la publication a été rendue possible grâce à un généreux mécène, avec une synthèse due à la plume talentueuse de notre collègue Isabelle Bieri.

b) Guide pratique de la médiation civile

Nos membres cotisants en ont reçu chacun un exemplaire avec sa traduction en 9 langues. La Mission permanente de Suisse auprès des Organisations internationales nous en a demandé 500 exemplaires pour la distribuer aux missions permanentes et organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales.

2.3. Formation

Deux de nos collègues ont pu participer à deux séminaires organisés par la section française et l'Ecole nationale de la magistrature à Douai et à Bourges au cours du 1^{er} semestre de 2006. Que Madame la Secrétaire générale ici présente soit vivement remerciée de l'accueil chaleureux et généreux que nos collègues ont reçu auprès des magistrates et magistrats français.

Il serait souhaitable de connaître les séminaires de formation ouverts aux magistrats en Suisse alémanique, romande et italienne suffisamment à l'avance pour que nous puissions également inviter nos collègues des sections nationales voisines.

Le Comité compte sur chacun pour les lui signaler d'ici fin novembre au plus tard pour le 1^{er} semestre 2007.

2.4. Eléments bibliographiques

Nous souhaiterions sur ce point recevoir davantage d'informations de votre part, ce qui ne représente sans doute pas un grand effort après une lecture fructueuse...

A défaut, notre liste perdrait de son intérêt avec le temps.

2.5. Echanges et contacts

Nous avons participé, plusieurs d'entre nous, respectivement à l'Assemblée générale de la CSMC/SKWM à Berne, et à plusieurs séances de sa section romande.

Nous n'avons reçu aucune information de nos collègues alémaniques des contacts qu'ils ne manquent pas d'entretenir de leur côté soit avec la FSM/SDM soit avec d'autres organisations.

2.6. Cotisations

Nous allons demander au prochain Conseil d'administration de Gemme, à Paris, si les cotisations 2007 peuvent être diminuées, ce qui nous permettrait d'agir de même, et par conséquent à tout un chacun de s'en acquitter rapidement sans difficultés.

Merci de vous mettre à jour pour l'exercice 2006 d'ici le 15 novembre 2006 au plus tard, à défaut de quoi nous ne communiquerons qu'une liste incomplète de notre section suisse à notre organisation faîtière.

3. Notre Association faîtière

3.1. Sections nationales :

Elles ont atteint le nombre de 12. Deux sections nationales nouvelles sont en voie de formation en Hongrie et en Slovénie, ce dernier pays ayant pratiqué plusieurs expériences pilotes remarquées par le Conseil de l'Europe. Elles rejoindront donc celles de l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suisse.

3.2. Colloques :

a) Le colloque de Rome (16 et 17 mars 2006) a été consacré à des thèmes variés portant sur la conciliation et la médiation et il a été suivi très largement par les sections italienne, française et belge, notre section n'étant représentée que par deux de ses membres.

b) Le colloque de Berlin est prévu pour les 6 et 7 juillet 2007. Notre collègue Christoph Strecker pourra vous donner tous renseignements utiles puisqu'il nous fait le plaisir de sa présence parmi nous.

4. Travaux du Conseil de l'Europe

Nous suivons les résultats du groupe de travail sur la médiation (CEPEJ-GT-MED) au questionnaire duquel nous avons envoyé nos réponses en mars dernier. Nous vous en informerons le moment venu.

5. Perspectives 2007 : médiation civile, pénale et administrative

Jusqu'à présent, nous avons, sur le plan cantonal et fédéral, ainsi qu'au sein de Gemme, focalisé notre attention sur la médiation civile, au détriment de la médiation pénale et administrative.

Le recrutement de nouveaux membres, en particulier aujourd'hui, devrait nous permettre de constituer désormais trois pôles d'intérêt.

Le Comité suggère que les membres associés qui souhaiteraient créer avec lui une synergie dans ces différents domaines puissent être associés à ses séances, pour en débattre le moment venu.

6. Divers

Pour le surplus, vous pouvez vous reporter à la lettre d'été du 30 juin 2006.

Neuchâtel, le 27 octobre 2006

Jean A. MIRIMANOFF
Secrétaire général

Kurzübersetzung

1.

Unsere Vereinigung ist in den 2 Jahren von 11 auf 34 Mitglieder angewachsen. Mit Prof. Giorgio Malinverni sind wir auch die ersten, die ein Mitglied des europ. Menschenrechts-Gerichtshofes in ihren Reihen haben. Wir hoffen auch auf eine Erweiterung in Richtung Zürich und St. Gallen, wo Pilot-Projekte gestartet sind. Die Erfahrungen daraus sollten möglichst breit gestreut werden.

2.

Der Vorstand trat am 7. April und 11. September zusammen, nach 2 Vorsitzungen von Präsident und Sekretär, um die folgenden Punkte zu besprechen:

2.1 ZPO: Gestützt auf unsere Eingabe vom 01.07.2005 an das EJPD konnten wir feststellen, dass die Mediation in der ZPO berücksichtigt wird, allerdings mit einem Text ohne praktischen Nutzen. Damit der Gesetzestext mit jenem der Botschaft (Die einvernehmliche Streitregelung hat Vorrang) übereinstimmt, wurden 2 Verbesserungsvorschläge diskutiert und dem Sekretär zur endgültigen Fassung in Zusammenarbeit mit andern Vereinigungen übergeben.

In Zusammenarbeit mit Ute Bugnion, Daniela Jobin und Eric Fiechter wurden einige Verbesserungsvorschläge zu Detailregelungen ausgearbeitet in deutsch und französisch und mit einem Kommentar versehen, die im nächsten Jahr der parlamentarischen Kommission übergeben werden sollen (siehe 3. Gemme-Bericht).

2.2 Publikationen. Im letzten Jahr hatten wir erst 8 Rapporte über die Praxis in den Kantonen, dazu kamen jetzt 8 weitere, insbesondere die wichtigen aus Luzern, St. Gallen und Bern. Sie werden diese Rapporte mit einer von Isabelle Bieri hervorragend verfassten Zusammenfassung in einer Broschüre finden, die Ihnen nächstens überreicht wird dank der Hilfe eines Mäzens.

Praxisführer: die Mitglieder haben den in 9 Sprachen verfassten Praxisführer erhalten. Unsere ständige Mission bei internationalen Organisationen hat 500 Exemplare zur Verteilung bestellt.

2.3 Weiterbildung: 2 Kollegen konnten an 2 von der franz. Sektion organisierten Seminaren teilnehmen in Douai und Bourges. Grosser Dank geht an die Generalsekretärin von GEMME Europe für den freundlichen Empfang durch die franz. Richterinnen und Richter.

Wir möchten gerne für Richterinnen und Richter offene Weiterbildungsseminare in der deutschen, französischen und italienischen Schweiz frühzeitig genug kennen, damit wir unsere Kollegen in den benachbarten Ländern auch dazu einladen können. **Das Komitee wünscht einen entsprechenden Bericht für das 1. Semester 2007 bis spätestens Ende November.**

2.4 Bibliographisches: Wir möchten von Ihnen mehr Informationen erhalten, was ja nach guter Lektüre keine grosse Anstrengung bringen sollte. Mangels Neuerungen verliert unsere Liste an Interesse.

2.5 Kontakte: Einige von uns haben an der Generalversammlung von CSMC/SKWM in Bern teilgenommen und an mehreren Sitzungen ihrer welschen Sektion. Wir haben aber keine Mitteilungen unserer Deutschweizer Kollegen über ihre Kontakte zu FSM/SDM oder andern Organisationen erhalten.

2.6 Beiträge: Wir werden uns an der nächsten GEMME-GV in Paris um eine Herabsetzung des Jahresbeitrages bemühen und das an unsere Mitglieder weitergeben, damit niemand mehr Mühe mit dessen Bezahlung hat. Wir bitten Sie, **bis spätestens 15. November den Jahresbeitrag noch zu bezahlen**, falls Sie das noch nicht getan haben, sonst können wir nur eine unvollständige Mitgliederliste an GEMME Europe liefern.

3. GEMME Europe

3.1 Es gibt inzwischen 12 nationale Sektionen, Ungarn und Slowenien werden nächstens nämlich dazu kommen. Die andern sind Deutschland, Belgien, Spanien, Frankreich, Italien, Niederlande, Norwegen, Portugal, Grossbritannien und Schweiz.

3.2 Kolloquien: Rom befasste sich mit verschiedenen Themen aus Schlichtung und Mediation, war gut besucht aus Italien, Frankreich und Belgien, von uns durch 2 Mitglieder. Über das Kolloquium von Berlin wird Christoph Strecker berichten können.

4. Europarat: Auf entsprechende Fragen der Arbeitsgruppe Mediation haben wir im März geantwortet. Über Ergebnisse werden wir Sie informieren.

5. Perspektiven:

Bis heute haben wir uns vor allem mit der zivilrechtlichen Mediation befasst, weniger mit der strafrechtlichen oder administrativen. Mit der Vergrößerung der Mitgliederzahl werden wir uns auf allen 3 Gebieten betätigen können.

Das Komitee möchte, dass auch assoziierte Mitglieder in den entsprechenden Sitzungen mit vollem Stimmrecht mitwirken können.

6. Varia

Im Übrigen verweise ich auf meinen Brief vom 30. Juni 2006

Der Generalsekretär Jean A. Mirimanoff

Übersetzung von Niklaus Theiler